



QUESTIONS ET RÉPONSES

Question #1

L'exigence obligatoire CO 3 de 5 ans de modélisation continue des inondations côtières au Canada semble être rare sur le marché, ce qui pourrait potentiellement éliminer une grande partie de la concurrence. RNCan continuerait-il d'offrir l'une des options suivantes pour permettre une passation de marché plus juste et équitable et pour offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada :

- a. S'ouvrir à l'expérience américaine en matière de modélisation des inondations côtières, en plus de l'expérience canadienne en modélisation des inondations côtières, afin d'être en mesure d'offrir un spécialiste possédant à la fois l'expérience canadienne et l'expérience connexe de la FEMA des États-Unis recherchée de façon plus générale dans la demande de propositions; ou
- b. Permettre que la modélisation des inondations côtières inclue la modélisation des aléas côtiers associés – tous au Canada, comme dans le cas de la FEMA où les risques côtiers comprennent l'érosion côtière, l'intégrité structurelle et l'accréditation pour le contrôle des inondations, et comment ceux-ci affectent les inondations côtières, et plus récemment la montée du niveau de la mer; ou
- c. Permettre à la fois la modélisation des inondations côtières et l'ingénierie côtière pour satisfaire à l'exigence CO 3 pour une expérience canadienne continue par un seul professionnel, en reconnaissant que les spécialistes de l'industrie réalisent généralement la modélisation des inondations côtières et l'ingénierie côtière comme tâches consécutives pour les grands projets.

Réponse #1

Réponse générale :

L'exigence obligatoire CO3 a été révisée comme suit, afin de reconnaître l'expérience non continue (minimum 5 ans au total) au cours des 10 dernières années :

*Le soumissionnaire **DOIT** proposer jusqu'à cinq (5) ressources supplémentaires et démontrer qu'elles ont chacune au moins 5 ans d'expérience ~~continue~~ au cours des 10 années précédant la date de clôture de la demande de soumissions, dans les domaines d'expertise suivants :*

- *Modélisation hydrologique et hydraulique des inondations fluviales et riveraines au Canada*
- *Modélisation hydrologique et hydraulique des inondations pluviales au Canada*
- *Modélisation des inondations côtières au Canada*
- *Modélisation climatique dans un contexte de cartographie des aléas d'inondation*
- *Analyse de données géospatiales dans un contexte de cartographie des aléas d'inondation*

*Tous les domaines d'expertise **DOIVENT** être couverts par l'équipe de ressources supplémentaires. Différentes ressources peuvent être utilisées pour chacun des cinq domaines d'expertise. Une ressource peut combiner plusieurs domaines d'expertise s'il peut être démontré qu'elle satisfait aux exigences minimales en matière d'expérience dans chaque domaine.*

*Le soumissionnaire **DOIT** présenter le curriculum vitae, qui démontre l'expérience requise des ressources proposées, y compris les descriptions de projet pertinentes et leur rôle et responsabilités dans ces projets. Le soumissionnaire*



doit **indiquer clairement** les sections pertinentes dans le CV de la ressource qui correspondent aux critères décrits. Le soumissionnaire doit identifier clairement quel domaine d'expertise est couvert par quelle ressource.

Réponses spécifiques aux sous-questions a), b) et c) :

- a) Seule l'expérience en modélisation des inondations côtières au Canada sera reconnue. Il convient de noter que l'expérience acquise sur de grands lacs (par exemple, les Grands Lacs) ou sur de grands fleuves (par exemple, certaines parties du fleuve Saint-Laurent) peut être prise en compte dans l'expérience de modélisation des inondations côtières si les processus, méthodes et approches de modélisation des inondations côtières ont été utilisés dans le processus de détermination du niveau et de l'étendue des inondations.
 - b) L'expérience reconnue pour la modélisation des inondations côtières au Canada peut inclure la modélisation liée aux aléas côtiers, s'il y a une indication claire que les des modèles d'inondation côtière ont été élaborés pour déterminer le niveau ou l'étendue des inondations.
 - c) Une expérience en ingénierie côtière sera acceptée s'il y a une indication claire que des modèles d'inondation côtière ont été élaborés pour déterminer le niveau ou l'étendue des inondations.
-

Question #2

Nous demandons respectueusement une extension de 2 semaines, du mardi 3 octobre au mardi 17 octobre afin d'avoir le temps de préparer la meilleure proposition possible pour le Canada. Depuis la publication de la demande de proposition le 31 août, il a fallu beaucoup de temps pour vérifier que nous répondons à tous les critères obligatoires et cotés de RNCan dans cette demande de propositions. Un délai d'exécution de 6 semaines pour les propositions fédérales est typique des demandes de propositions nationales plus complexes comme celle-ci.

Réponse #2

La date de clôture du 3 octobre 2023 est actuellement maintenue pour ce processus de passation de marchés.

Question #3

Dans l'appel d'offres, le point 6 d) à la page 24 mentionne que l'entrepreneur doit élaborer des modèles régionaux d'aléas d'inondation pour chaque site faisant l'objet d'une étude de cas.

- i) Pour ces études de cas, serait-il possible d'avoir accès à la base de données d'imagerie satellitaire historique relevée par le gouvernement du Canada ?
- ii) Si des données supplémentaires sont nécessaires, RNCan effectuera-t-il à l'achat de ces données ou le consultant en sera-t-il responsable ? Pouvons-nous également supposer qu'il s'agirait éventuellement d'un cout additionnel à notre estimation de prix fixe, afin de permettre une comparaison plus équitable des offres ?



- iii) Le coût et les efforts pour développer des modèles régionaux de aléas d'inondation sont difficiles à évaluer, étant donné que nous n'avons pas une compréhension claire de l'étendue de chaque site régional et que nous ne savons pas non plus s'il s'agira d'une cartographie des aléas d'inondation fluviale, côtière ou pluviale. Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires sur les exigences de l'étude de cas ainsi que du temps additionnel pour la préparation de l'offre afin d'estimer correctement le coût et l'effort ?

Réponse #3

- i) RNCan fournira de l'imagerie satellitaire à haute résolution pour les études de cas, si nécessaire.
- ii) L'entrepreneur sera responsable de l'acquisition de toutes les données nécessaires à la réalisation de l'étude. RNCan pourrait aider à obtenir certains jeux de données (par ex. la topographie LIDAR, les empreintes de bâtiments, l'imagerie satellitaire, etc.), mais il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les jeux de données auprès des sources faisant autorité (p. ex. autorités provinciales, municipalités, Service hydrographique du Canada, Environnement Canada, etc.). En général, les sites d'études de cas seront choisis dans des régions où les données d'entrée du modèle sont accessibles au public. L'entrepreneur n'est pas tenu d'obtenir de nouvelles données de terrain (par exemple, des levés topographiques et bathymétriques, des mesures de débit et de niveau d'eau, etc.) pour le développement du modèle et la calibration/validation.
- iii) L'étendue des travaux pour le développement de modèles régionaux d'aléas d'inondation sur chaque site d'étude de cas est décrite en termes généraux dans EDT4.1(6). Afin de normaliser les coûts et les efforts, les soumissionnaires doivent se référer aux paramètres additionnels suivants :
- Deux (2) études de cas prendront en compte les aléas d'inondation pluviale et fluviale. Une zone d'étude sera comprise entre 2 000 et 5 000 km², et la seconde entre 5 000 et 10 000 km².
 - Une (1) étude de cas portera sur les aléas d'inondation pluviale, fluviale et côtière ; elle couvrira les communautés exposées à l'intérieur des terres et les communautés côtières dans un bassin versant côtier. Entre 50 et 200 km de littoral seront pris en compte.
 - Pour les aléas d'inondation fluviale et pluviale, l'entrepreneur devra prendre en compte toutes les rivières, tous les affluents, tous les ruisseaux et tous les plans d'eau présents dans le bassin versant étudié. Sur la base des résolutions du modèle numérique d'élévation (MNE), les réseaux de drainage pourront être simplifiés et seuls les cours d'eau dont les zones de drainage sont de l'ordre de 50 à 250 km² ou plus seront inclus (le seuil final sera déterminé avec l'autorité technique de projet à RNCan). L'entrepreneur proposera des méthodes pour identifier et modéliser les facteurs d'inondation les plus critiques dans les bassins versants étudiés. Cela peut inclure une combinaison de méthodes de modélisation si plus d'un facteur est présent (par exemple, les fortes pluies d'été pour les petits affluents et la crue printanière pour le système fluvial plus important dans le bassin versant). Les sites d'étude seront sélectionnés où la modélisation des embâcles de glace n'est pas nécessaire.
 - Pour les aléas d'inondation pluviale, les infrastructures municipales détaillées de gestion des eaux pluviales ne seront pas directement modélisées. L'entrepreneur devra proposer des hypothèses et des méthodes d'approximation pour prendre en compte l'impact des infrastructures de gestion des eaux pluviales sur l'inondation pluviale, le cas échéant.

La date et l'heure de clôture sont modifiées au 10 octobre 2023 à 14:00 HAE.



Question #4

Notre industrie travaille actuellement avec une variété de fournisseurs tiers qui fournissent des données pertinentes pour la modélisation des aléas d'inondation. Afin de réduire les incertitudes liées aux coûts d'acquisition des données pour les projets pilotes et de mieux comprendre les données disponibles, pouvez-vous nous accorder deux semaines supplémentaires pour réduire ces incertitudes et proposer un prix plus compétitif ?

Réponse #4

Aucune acquisition de nouvelles données terrain n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

La date et l'heure de clôture sont modifiées au **10 octobre 2023 à 14:00 HAE.**

Question #5

Veuillez confirmer que la ressource principale CO 1 peut également être présentée comme une ressource supplémentaire pour couvrir les exigences CO 3.

Réponse #5

La ressource principale CO1 peut également être présentée comme une ressource supplémentaire pour couvrir les besoins CO3. Les soumissionnaires sont encouragés à inclure une matrice qui attribue clairement les domaines d'expertise CO3 aux ressources proposées.

Question #6

En ce qui concerne le point CO4 ("*Pour qu'un projet soit pris en considération, au moins une des ressources proposées dans la soumission DOIT avoir participé au projet*"), l'appel d'offres se réfère-t-il uniquement aux ressources énumérées aux points CO1/CO3 ou cela pourrait-il impliquer des ressources énumérées comme spécialistes pertinents ailleurs dans notre offre ?

Réponse #6

Au moins une ressource proposée pour les critères CO1 ou CO3 doit avoir participé au projet pour que les expériences du projet soient prises en compte dans le critère CO4.

Question #7

En ce qui concerne les critères techniques cotés CC1-CC4 en général, des points sont-ils accordés en démontrant le support d'un personnel additionnel (éventuellement étayé par un organigramme) ?



Par exemple, notre approche peut impliquer un animateur d'atelier, un gestionnaire de projet dédié, des spécialistes ayant une expérience préalable de la FEMA, des réviseurs AQ/CQ, etc.

Réponse #7

Le soumissionnaire peut proposer du personnel additionnel jugé nécessaire pour atteindre les objectifs de l'étude. Ce soutien supplémentaire sera pris en compte par le comité d'évaluation si cela améliore l'approche technique proposée (critère technique coté CC3).

Les détails de l'évaluation pour le critère CC3 indiquent que le soumissionnaire est encouragé à fournir une structure d'équipe avec un organigramme, une répartition du travail/des heures par ressource proposée, et un point de contact principal clairement identifié.

Question #8

Pour CC1, comment seront alloués les 10 points pour chacune des trois exigences énumérées ? La grille d'évaluation figurant à la page 31 de l'appel d'offres n'indique pas clairement ce qui permettrait d'obtenir une note parfaite pour CC1. Par exemple, tous les points seront-ils attribués si les trois domaines sont couverts par le CV d'une seule personne de l'équipe ? Si plusieurs CV sont présentés, pouvons-nous obtenir une note parfaite si l'expérience combinée couvre les trois exigences ? Ou devons-nous démontrer que les ressources énumérées dans CO1 et CO3 (Chef d'équipe + jusqu'à 5 autres personnes) ont chacune de l'expérience dans les trois domaines ? Dans tous les cas, combien de projets et/ou d'années d'expérience doivent être présentés pour obtenir 10 points pour chacune des trois exigences ?

Réponse #8

Les points seront attribués pour chacune des trois sous-exigences dans les critères cotés CC1, comme suit :

- 10 points : trois (3) projets ou plus répondant à cette sous-exigence, avec l'expérience répartie sur deux (2) ressources ou plus
- 8 points: trois (3) projets ou plus répondant à cette sous-exigence, avec l'expérience répartie sur une seule ressource
- 6 points : deux (2) projets répondant à cette sous-exigence
- 4 points : un (1) projet répondant à cette sous-exigence
- 0 point : aucun projet répondant à cette sous-exigence

Les soumissionnaires sont encouragés à utiliser les modèles de formulaire présentés à l'Annexe 3 de la DDP afin de fournir les informations demandées pour chaque ressource. Les projets énumérés pour démontrer l'expérience ne doivent pas nécessairement être les mêmes que ceux présentés dans les critères CO4 ou CC2.



Question #9

Pour CC2, chacun des 5 projets doit-il impliquer les ressources énumérées dans la proposition ? Si tel est le cas, doit-il s'agir des ressources énumérées dans CO1 ou CO3, ou peut-on prendre en compte d'autres ressources énumérées dans l'offre ?

Réponse #9

Pour le critère technique coté CC2, les projets peuvent impliquer soit les ressources proposées qui sont énumérées dans les critères obligatoires CO1 et CO3, soit d'autres membres du personnel présentés dans l'offre.

Question #10

RNCan peut-il divulguer le budget disponible pour la commission ? Cela serait utile pour orienter l'approche et les études de cas à inclure dans le projet.

Réponse #10

Le budget disponible pour l'étude ne sera pas divulgué.

Question #11

Veuillez confirmer si les projets énumérés pour le critère CC2 peuvent être des projets académiques / de recherche.

Réponse #11

Les projets énumérés pour le critère CC2 peuvent être des projets académiques et de recherche.
